



Commission des Statuts et Règlements et Contrôle des Mutations
SAISON 2020/2021

PROCÈS-VERBAL N° 32

Réunion restreinte du 14 janvier 2021

SENIORS

AFFAIRES

N° 185 – SE – SAUBIETTE Marc
FC NOGENT SUR MARNE (514388)

Considérant que le RC DE ST PIERRE (Ligue de la Réunion) n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 07/01/2021,

Par ce motif, dit que le FC NOGENT SUR MARNE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2020/2021 pour le joueur SAUBIETTE Marc.

JEUNES

AFFAIRES

N° 226 – U12 – SIFFER Tarek
US ALFORTVILLE (521869)

La Commission,

Considérant que le CFFP n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 07/01/2021,

Par ce motif, dit que l'US ALFORTVILLE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2020/2021 pour le joueur SIFFER Tarek.

N° 227 – U18 – TIOUTI Haizer Rayane

US ALFORTVILLE (521869)

La Commission,

Considérant que le CFFP n'a pas répondu, dans les délais impartis, à la demande du 07/01/2021,
Par ce motif, dit que l'US ALFORTVILLE peut poursuivre sa saisie de changement de club 2020/2021 pour le joueur TIOUTI Haizer Rayane.

N° 228 – U14 – DABBEK Mohamed**USO BEZONS (530279)**

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 12/01/2021 de l'USO BEZONS, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 21/09/2020, à obtenir l'accord du club quitté, HOUILLES SO,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 20 janvier 2021 au plus tard**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur DABBEK Mohamed et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 229 – U14 – DAO Dylan**USO BEZONS (530279)**

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 12/01/2021 de l'USO BEZONS, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 05/10/2020, à obtenir l'accord du club quitté, HOUILLES SO,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 20 janvier 2021 au plus tard**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur DAO Dylan et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

N° 230 – U8 – MAPUATAI Bowen**FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE (560655)**

La Commission,

Pris connaissance de l'opposition au changement de club formulée par l'US ALFORTVILLE pour la dire recevable en la forme,

Considérant qu'une lettre du père du joueur MAPUATAI Bowen en date du 11/01/2021 est jointe au dossier selon laquelle il désire que son fils reste à l'US ALFORVILLE

Demande au FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE s'il souhaite toujours engager le joueur pour 2020/2021, Sans réponse **pour le mercredi 20 janvier 2021**, la commission statuera.

N° 231 – U13 – TAFFIN Lilyan**OSC ELANCOURT (541170)**

La Commission,

Pris connaissance de la correspondance en date du 09/01/2021 de l'OSC ELANCOURT, selon laquelle il n'arrive pas, depuis le 11/10/2020, à obtenir l'accord du club quitté, FC RAMBOUILLET,

Demande audit club de lui faire savoir, pour le **mercredi 20 janvier 2021 au plus tard**, les raisons motivant le refus de la délivrance de son accord pour le joueur TAFFIN Lilyan et, s'il s'agit de raisons financières, de préciser le détail des sommes dues.

Faute de réponse dans les délais impartis, la Commission statuera.

Prochaine réunion le jeudi 21 janvier 2021